



AVIS

Enquête de Commodo et Incommodo

En conformité des dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que le requérant

PB 2 sàrl

a introduit une demande en autorisation (1/26/0269) relative à l'exploitation **d'un dépôt de gasoil et de substances et mélanges classés** sur le territoire de la commune de Grevenmacher, Section A de Grevenmacher, 2, op Alkërrech.

Le dossier y relatif est déposé à l'inspection du public aux bureaux de l'administration communale de Biwer, 6, Kiirchestrooss à L-6834 Biwer pendant la période du **14 août 2026 au 31 août 2026 inclus**. Des objections écrites éventuelles sont à introduire à l'adresse du Collège échevinal endéans la période précitée.

Des objections verbales éventuelles seront reçues par le Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Grevenmacher dans la salle des séances à l'Hôtel de Ville de Grevenmacher le **04.09.2026 de 10.00 à 11.00 heures** lors de l'enquête de commodo et incommodo prévue par la loi au cours de laquelle seront entendus tous les intéressés qui se présenteront.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal